



La lettre du Sénateur

CHRISTOPHE-ANDRÉ FRASSA



N° 14 - Février 2019

EDITORIAL

YAKA-FOKON !

Rapport de la Députée Samantha CAZEBONNE : 147 propositions qui ressemblent à une liste de courses. Il est vrai que, comme dirait Einstein, on ne règle pas les problèmes avec ceux qui les ont créés.

Attention, loin de moi l'idée de dénigrer un travail très bien fait, en tout cas pour faire une liste sans fin des problèmes auxquels l'enseignement français à l'étranger se trouve confronté depuis plusieurs années dans un contexte de suppression de postes et de coupes claires décidées dans le budget de l'AEFE.

Loin de moi l'idée, aussi, de penser que les intentions n'étaient pas louables. Cependant, les constats sont sans solution ou presque ; les « il serait bien de », les « et pourquoi pas réfléchir sur ça », les « si c'était moi, je ferais comme ça », les « il serait bien de trouver des mesures pour changer les choses » mènent à 147 propositions dont certaines d'entre-elles existent d'ailleurs déjà en pratique ou dans les usages.

Les bonnes idées se suivent indéfiniment comme on enfle des perles, avec une grosse louche de partialité et une pincée de démagogie pour suivre scrupuleusement la « commande » gouvernementale. Et le tout, sans compter qu'il faut ajouter, à notre recette de cuisine, de la *bienveillance*, de l'*empathie* et une bonne dose de belles phrases, comme celle-ci :

« *La coopération éducative du 21^{ème} siècle doit être plus hybride, souple et agile, croiser des intérêts souvent différents mais rarement antagonistes, mutualiser les ressources dans le but de créer de nouvelles unions éducatives.* » Un nouvel hashtag est né : #JeLisÇaJeLisRien...

Ces 147 propositions posent finalement une question prioritaire auxquelles aucune réponse n'est apportée pour la plupart d'entre-elles : Avec quels moyens ? Comment financer tout ça ?

Un inventaire à la Prévert qui propose des augmentations du budget, du nombre d'enseignants, des structures... Un projet qui n'aboutit à rien de très nouveau : un réseau d'enseignement privé sous la contrainte lourdingue d'une administration publique. *Nihil novim sub sole* !

La question majeure qui doit se poser ici est de savoir combien les parents vont devoir encore payer pour que leurs enfants aient accès aux programmes de l'éducation nationale. Ce n'est pas par l'autorisation d'emprunt, le côté aléatoire du financement participatif, la participation plus importante des parents dans la « gouvernance » que la question pourra être réglée.

Au-delà du rapport de la Députée Samantha CAZEBONNE, j'ai apprécié les notes de lecture qu'en a fait mon collègue le Sénateur Jean-Yves LECONTE qui, lors d'une réunion à l'Assemblée nationale pour préparer ce rapport, avait déjà tiré plusieurs signaux d'alarme. J'ajoute aux commentaires de Jean-Yves LECONTE, mes nombreuses prises de position sur le sujet (cf. ma [Lettre N°5 d'Avril 2018](#)), sur la création d'un rectorat ou encore le rôle de l'AEFE, à la fois opérateur et animateur du réseau.

Je souhaite bonne chance au Secrétaire d'Etat Jean-Baptiste LEMOYNE et au nouveau Directeur de l'AEFE, Monsieur Olivier BROCHET, pour tirer toute la substantifique moelle d'un rapport décidément *orienté*. Une lueur toutefois, puisque les 9 recommandations concernant l'école inclusive ont trouvé une concrétisation dans le projet pour l'école de la confiance. Courage Madame CAZEBONNE ! Plus que 138 recommandations à appliquer...ou pas.



En plein cœur de l'« Affaire BENALLA », le lundi 23 juillet 2018, sous la présidence de Philippe BAS, la commission des lois a créé en son sein une mission pluraliste sur les conditions dans lesquelles des personnes n'appartenant pas aux forces de sécurité intérieure ont pu ou peuvent être associées à l'exercice de leurs missions de maintien de l'ordre et de protection de hautes personnalités et le régime des sanctions applicables en cas de manquements.

Le Sénat a conféré à cette mission d'information les prérogatives des commissions d'enquête pour une durée de six mois. Avec mes collègues, j'ai donc participé aux côtés du Président et des rapporteurs à l'[ensemble des travaux de cette commission d'enquête BENALLA](#).

Mercredi 20 février 2019, Philippe BAS, Président, Jean-Pierre SUEUR et Muriel JOURDA, rapporteurs, ont présenté à la presse leur [Rapport de la commission d'enquête BENALLA](#), fait au nom de la commission des lois.

Pour résumer les six mois de travaux de la commission d'enquête, celle-ci a constaté un certain nombre de **dysfonctionnements majeurs au sein des services de l'État**, dont certains ont pu affecter non seulement la sécurité du Président de la République, mais également les intérêts de notre pays :

- des pouvoirs excessifs laissés à un collaborateur inexpérimenté dans un domaine, la sécurité du chef de l'Etat, pourtant essentiel à la continuité de l'Etat ;
- une nomination atypique comme lieutenant-colonel de réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale ;
- une confiance maintenue et une collaboration poursuivie après les graves dérapages commis par ce collaborateur le 1^{er} mai 2018 ;
- une remontée d'informations défailante au sein de l'institution policière et de l'Exécutif sur les faits du 1^{er} mai ;
- des faits dissimulés à la Justice du fait de l'absence de saisine du procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale ;
- une première sanction discrète et dont la portée réelle n'est pas établie ;
- un sérieux manque de précaution dans la prévention des conflits d'intérêts de certains collaborateurs du Président de la République ;
- un manque de diligences dans le suivi et le retrait des moyens alloués à Alexandre BENALLA après son licenciement (passeports, téléphone Téorem, etc.) ;
- une réaction tardive pour s'assurer du respect, par l'intéressé, de ses obligations déontologiques à l'issue de son contrat ;
- un contrôle insuffisant des affectations des réservistes au sein du dispositif de sécurité de l'Élysée.

A l'issue de ses travaux, la commission d'enquête a formulé 13 propositions :

Garantir un haut niveau de sécurité au Président de la République

Proposition n° 1 : Réformer le cadre réglementaire relatif au groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR), afin d'une part de réaffirmer la compétence exclusive des membres des forces de sécurité intérieure pour assurer la sécurité du chef de l'État, d'autre part de formaliser les règles et procédures de recrutement.

Proposition n° 2 : Maintenir la responsabilité organique du ministère de l'intérieur sur le groupe de sécurité de la présidence de la République et prévoir l'avis du chef du service de la protection sur la composition de ce groupe.



Tout au long de leurs travaux, pendant les six mois au cours desquels la commission des lois a exercé les pouvoirs d'une commission d'enquête, les rapporteurs, Muriel JOURDA et Jean-Pierre SUEUR, et avec eux l'ensemble des membres de la commission des lois qui en ont débattu, ont poursuivi trois objectifs :

1°) Ils ont d'abord souhaité que nos concitoyens soient pleinement informés afin qu'ils puissent se former leur propre opinion. C'est pourquoi la commission a décidé que toutes ses auditions seraient entièrement publiques. Elles ont été suivies par plusieurs centaines de milliers de Françaises et de Français. La démocratie a tout à gagner à ce que la représentation nationale, dans le cadre des pouvoirs d'enquête du Parlement, mette publiquement en lumière les défaillances et les manques qui peuvent affecter la bonne marche des institutions et de l'Etat pour pouvoir les corriger. C'est la garantie d'un contrôle démocratique effectif, qui est de nature à faire progresser l'Etat de droit pour mieux protéger la société contre les abus de pouvoir. N'atteindrait-il que ce résultat que notre travail en serait déjà pleinement justifié. C'est en effet le moyen de contribuer à l'œuvre de vérité dans une grande démocratie parlementaire. En imposant cette exigence de transparence, la commission des lois a rempli le plus important de ses devoirs : faire en sorte que le fonctionnement de l'Exécutif soit placé sous le regard direct des Français grâce au contrôle parlementaire, pour que l'opinion publique pèse en faveur d'une plus grande efficacité de la gestion publique.

2°) La commission a également eu à cœur d'élaborer méticuleusement des propositions concrètes destinées à améliorer le fonctionnement de l'Etat et à prévenir le renouvellement des désordres constatés. Ces propositions visent à garantir un haut niveau de sécurité au Président de la République et au Premier ministre, à mettre de l'ordre dans les relations entre les collaborateurs des autorités politiques et les administrations de l'État, à faire respecter les règles déontologiques nécessaires pour assurer l'indépendance et l'impartialité des collaborateurs de la présidence de la République et des cabinets ministériels, et enfin à mieux encadrer les recrutements et les promotions au sein de la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale. Elles ont aussi pour objet de clarifier et de renforcer les pouvoirs de contrôle du Parlement, essentiels à un meilleur équilibre des pouvoirs.

3°) Enfin, le président et les rapporteurs de la commission des lois devaient se prononcer sur la saisine du procureur de la République de Paris au cas où ils estimeraient que des personnes entendues sous serment auraient menti. Ayant minutieusement examiné les déclarations de M. BENALLA, sans même qu'il soit nécessaire de s'interroger par ailleurs sur l'infraction qu'il a pu commettre aussi en refusant de répondre à des questions qui lui étaient posées, ils ont estimé que celui-ci avait fait sous serment des réponses mensongères sur plusieurs points : les motifs de sa demande de permis de port d'arme à la préfecture de police, la restitution des passeports diplomatiques qui lui avaient été attribués et sa participation à un contrat de protection conclu entre la société Mars et les représentants d'un chef d'entreprise russe, sans préjudice d'autres mensonges susceptibles d'être mis en évidence par une enquête judiciaire. Ils ont donc décidé de demander au Bureau du Sénat de saisir le procureur de la République de Paris pour que des poursuites puissent être engagées à l'encontre de M. BENALLA, mais aussi de M. CRASE, en raison des contradictions apparues.

Vienne (Autriche)
18-20 février 2019

Sensibilisation et mobilisation des parlementaires francophones sur la non-prolifération et le désarmement



Rencontre de la délégation de l'APF avec Monsieur Lassina ZERBO, Secrétaire exécutif de l'OTICE (Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires) sur l'engagement de l'APF pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement.

Rencontre avec l'Ambassadeur d'Argentine auprès de l'ONU à Vienne, Monsieur Rafael MARIANO, qui vient de prendre la présidence de la Conférence des parties chargées d'examiner le Traité de non-prolifération (TNP) en 2020.



Rencontre avec le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Monsieur Cornel FERUTA.



Réunion du groupe des ambassadeurs francophones auprès de l'ONU à Vienne à l'occasion de la visite de notre délégation de l'APF. La Francophonie est un outil pour la défense de valeurs communes, parmi lesquelles le soutien au TICE et à son universalisation, ainsi que le désarmement.

Lancement par l'APF de la campagne internationale pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)



Déplacement en Suisse



En déplacement en Suisse, avec une délégation du Groupe d'amitié France-Suisse du Sénat, présidé par mon collègue Ronan LE GLEUT.

Un programme de travail axé sur le thème de l'innovation.
L'occasion également de retrouver les élus des Français de l'étranger.



Un plaisir de retrouver à Genève, avec mon collègue Ronan LE GLEUT, Sylvain NAHUM, Délégué consulaire, pour parler de son engagement d'élu de terrain et celui plus personnel pour la Paix avec son projet d'Opéra de la Paix.

Déjeuner amical avec les élus consulaires de Genève qui nous a donné l'occasion de parler du Grand Débat National et plus largement de la situation de la plus importante communauté française dans le monde.



Riche matinée au Campus Biotech de Genève avec nos collègues parlementaires suisses pour parler des dossiers transfrontaliers, de l'innovation en matière de recherche, de technologie, ainsi que de la cybersanté et de la modélisation numérique du cerveau.

Visite de travail d'une délégation du Sénat Français en Suisse

A Berne, Hans STÖCKLI, Premier Vice-président du Conseil des Etats a tenu à recevoir notre délégation du groupe d'amitié. Remerciements chaleureux pour son accueil et la franchise de nos échanges au service des relations entre la France et la Suisse.



Déplacement en Suisse



Visite de la délégation des parlementaires Français et Suisses au siège en Europe de Google à Zürich et rencontre passionnante avec les chercheurs et développeurs en Intelligence Artificielle et « Machine Learning » sur les nouveaux projets de l'entreprise, notamment l'« assistant personnel »,



Dîner entre amis à Zürich avec notre ancienne collègue Députée Claudine SCHMID et les élus consulaires Jean-Philippe KEIL et Nicole PLEINES.



Rencontres au Sénat



J'ai été très heureux d'échanger avec Thibaud SARRAZIN, Conseiller consulaire en Chine du Sud, sur la situation de nos compatriotes installés à Canton, Wuhan et Chengdu entre autres.

Avec Bertrand WEISSE, Conseiller consulaire à São Paulo, nous avons évoqué les premières semaines de l'entrée en fonction du Président BOLSONARO ainsi que les attentes des Français du Brésil dans le cadre du Grand Débat National.





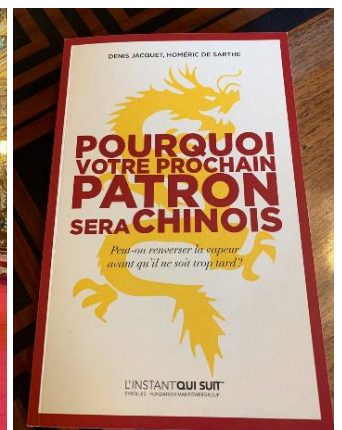
Avec Georges-Francis SEINGRY, ancien Vice-président de l'AFE et Conseiller consulaire en Belgique, nous avons fait un bilan de la réunion, organisée à Bruxelles dans le cadre du Grand Débat National, qui a prouvé que nos compatriotes ont beaucoup de choses à dire sur les enjeux de la Nation.

J'ai été ravi de revoir Charles EDER, le dynamique président de l'UFE Irlande. Ensemble, nous avons parlé des activités de l'association à Dublin et à travers le pays, ainsi que des Français installés en Irlande du Nord et de leur situation dans la perspective du Brexit.



J'ai été enchanté de retrouver mon amie Soilha SAID MDAHOMA qui fut présidente de l'UFE Comores pendant plus de 20 vingt ans et qui est aujourd'hui Maire de Mitsamiouli et Présidente de l'Association des Maires des Comores pour parler avec elle de la Francophonie dans l'Océan Indien.

Très heureux de recevoir Homéric de SARTHE, grand connaisseur de la Chine, pour parler de de son dernier livre, co-écrit avec Denis JACQUET, au ton prophétique « Pourquoi votre prochain patron sera chinois ».



Avec Fabienne BLINEAU nous avons échangé sur la situation au Liban et en Syrie et les attentes de la communauté française.

Groupe interparlementaire d'amitié



Dîner du Groupe interparlementaire d'amitié France-Afrique Centrale avec les Ambassadeurs du Burundi, du Cameroun, du Congo, de Guinée Equatoriale et du Rwanda pour évoquer les questions de sécurité dans la Sous-Région, la Francophonie et la hausse des frais de scolarité dans les universités françaises pour les étudiants étrangers (hors UE et EEE).



Liste électorale unique



Afin de voter aux **élections européennes** du 26 mai (samedi 25 mai pour le continent américain) pour élire vos représentants au Parlement européen, vous avez jusqu'au 31 mars à minuit (heure française) pour vous inscrire sur une liste électorale, de préférence dans votre ambassade ou votre consulat...

[Ce qui change pour les Français résidant à l'étranger](#)

FISCALITÉ



La Direction des impôts des non-résidents (DINR) a mis en place un [dispositif](#) à la suite de l'exonération de la CSG-CRDS pour les particuliers affiliés à un régime de sécurité sociale dans un pays de l'EEE (autre que la France) ou en Suisse.

Prises de parole en séance ou en commissions, questions écrites, retrouvez l'ensemble de [mes activités au Sénat](#) et sur les réseaux sociaux



CHRISTOPHE-ANDRÉ FRASSA
Sénateur représentant les Français établis hors de France

Au Sénat
15 rue de Vaugirard
75006 Paris
Tél : +33 (0) 1 42 34 46 57
c.frassa@senat.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir ma lettre d'information, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : c.frassa@senat.fr en indiquant "DÉSINSCRIPTION"